

# Caractéristiques du système français d'enseignement supérieur et de recherche

**Henri MELONI**

**MESR-DGESIP**

**Mission des Conseillers  
d'établissements**

# Caractéristiques du système français d'enseignement supérieur et de recherche

- Diversité des types d'établissements publics et privés (3500 établissements)
- Variété des formations et des diplômes
- Disparité des modes d'accès aux études
- Existence d'organismes de recherche d'importance variable et de statuts divers (EPST, EPIC, EPA, fondations, GIP... )
- Soutien hétérogène, quasi exclusif et globalement limité des pouvoirs publics à l'enseignement supérieur et à la recherche

# Le contexte international

## *Engagements de la France*

- Conventions régionales de l'UNESCO (1979 pour l'Europe)
- Accord général sur le commerce et les services (AGCS) en 1995
- Mise à jour de la convention pour la région Europe en 1997 (convention de Lisbonne)
- Processus de Bologne en 1999
- Stratégie de Lisbonne (2000 révisée en 2005)
- Engagements pris lors des séances du Conseil européen (Barcelone 2002 )
- Forums de l'OCDE (2003)
- Conférence des ministres européens de l'enseignement supérieur et de la recherche (Bergen 2005)

# Objectifs généraux assignés au système d'enseignement supérieur et de recherche français

- Contribuer à construire une société fondée sur l'économie de la connaissance et de l'innovation
- Augmenter le nombre des diplômés de l'enseignement supérieur à tous les niveaux pour atteindre 50% d'une classe d'âge
- Améliorer le rang des établissements français dans les classements internationaux (2 dans les 10 1<sup>ers</sup> ; 10 parmi les 100 plus performants)
- Accroître l'effort de recherche et développement pour atteindre 3% du PIB
- Renforcer les performances et l'attractivité du dispositif français de l'enseignement supérieur et de la recherche

# Dispositifs destinés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

- **LMD** en septembre 2002, achevé avec la vague C en 2005
- **LOLF** en janvier 2005
- **Pôles de compétitivité** en juillet 2005
- **Loi programme pour la recherche** en avril 2006  
(PRES, RTRA, RTRS, CTRS, labels Carnot, EPCS, fondations...)
- **ANR** en janvier 2007
- **AERES** en mars 2007
- **PRES** (9 premiers en mars 2007)
- **Réforme des organismes de recherche** (début en juillet 2007)
- **Loi LRU** en août 2007
- **Plan pluriannuel pour la réussite en licence** en décembre 2007

# Dispositifs destinés au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

- Positionnement des **universités au centre du dispositif d'enseignement supérieur et de recherche** (discours de N. Sarkozy à Saclay en janvier 2008)
- **Opération campus** (début en avril 2008)
- **BAIP** (préconisation en octobre 2008)
- **SNRI** (début en octobre 2008, rapport en juillet 2009)
- **Modèle de répartition des moyens** (mis en place pour la dotation 2009)
- **Restructuration du MESR** (mars 2009)
- **Contrat doctoral** (avril 2009)
- **Statut des enseignants-chercheurs** (avant fin 2009)
- **Grand emprunt national** (enseignement supérieur, recherche, innovation)
- Etc.

# L'autonomie des universités

## *Limites et contraintes*

- Habilitation nationale des diplômes et accréditation par l'État des écoles doctorales
- Labellisation par le ministère des équipes de recherche
- Accès sans sélection en licence et en 1<sup>ère</sup> année de master
- Réglementation des droits d'inscription
- Affectation des moyens qui ne prend pas en compte les spécificités des établissements
- Encadrement des recrutements, de la gestion des ressources humaines et de la politique salariale
- Contrôle de la gestion comptable et limitation des règles financières

# Performance du système

## *Quelle hiérarchie des objectifs ?*

- Quels objectifs généraux ?
- Quels bénéficiaires du dispositif ?
- Quels secteurs disciplinaires et quelles thématiques ?
- Quel horizon temporel ?
- Quelle distribution territoriale ?
- Quel modèle d'organisation ?
- Quels acteurs reconnus ?
- Quelles évaluations prévues ?
- Quels dispositifs de reconnaissance de la qualité des activités ?
- Quels financements du système ?
- Quelle valorisation de l'excellence ?
- Etc.